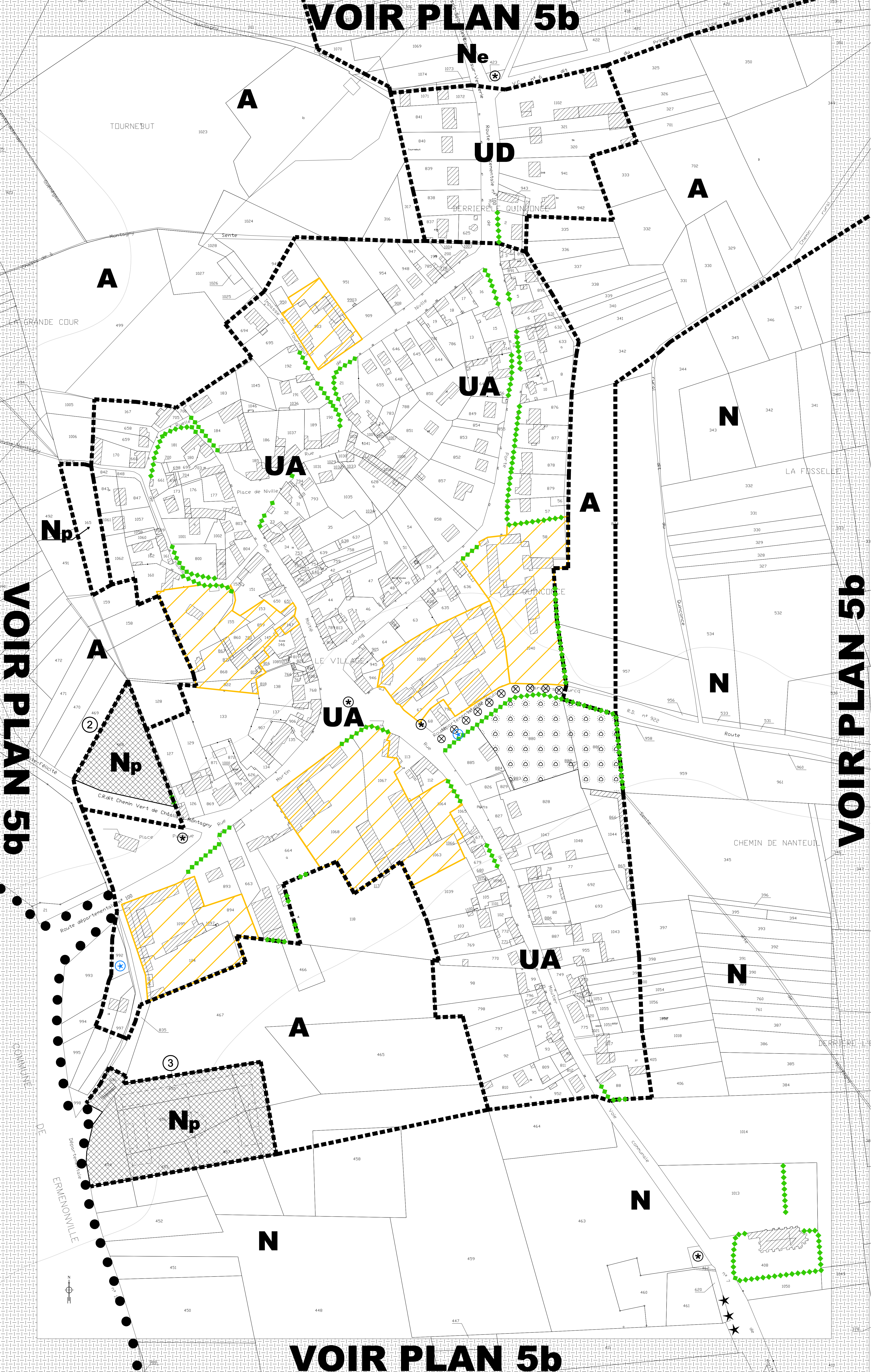


# VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b



VOIR PLAN 5b

## LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ~ Courbes de niveau
- ▨ Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- ⊕ Eléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ◆◆◆◆◆ Murs à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ⊗⊗⊗ Tronçons de voie sur lesquels tout nouvel accès est interdit
- ★ ★ ★ ★ Alignement d'arbres à protéger en vertu de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ⊕ Mare à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ▨ (orange) Secteur faisant l'objet d'une étude urbaine, et d'orientations d'aménagement et de programmation (voir document n°4 du PLU)
- ▨ (gris) Parc arboré à protéger en vertu de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ▨ (hachuré) Partie visible sur un autre plan
- UA** Zone urbaine ancienne
- UD** Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle
- Ne** Secteur naturel à protéger, situé dans le périmètre d'un point de captage d'eau potable
- Np** Secteur naturel dédié à l'accueil d'installations publiques

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX  
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57  
 Fax : 03.44.45.04.25 contact@urbaservice.fr

## Commune de MONTAGNY-SAINTE-FELICITE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION  
 Vu pour être annexé à la délibération en date du :  
 10 JUIL. 2017

5c

### REGLEMENT GRAPHIQUE PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/1250e